

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 2 avril 2026

Sous la présidence de Dominique LEHMANN, Maire.

### **Étaient présents :**

Les Adjointes : Jean-Michel CROMER, Céline MASTRONARDI, Maxime METZ

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Marie Josée DUCHEMAN GREGORIO, Stéphane ECKERT, Pauline FABRY, Gwenn GAUDIN, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Laetitia LEIBEL, Cédric METZ, Guillaume SCHULTZ et Benoît SPITZ.

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Caroline BAUMERT, comme secrétaire de séance.

---

### **Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 février 2026**

Madame la Maire informe les membres que le procès-verbal ne peut être soumis pour approbation en raison du changement de composition du conseil municipal. Cette mention sera inscrite et signée en fin du procès-verbal de la séance du 16 février 2026 par le secrétaire de la présente séance.

### **Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 mars 2026**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité*

### **Indemnités du Maire et des Adjointes**

Le Conseil municipal prend acte que l'indemnité du Maire est fixée au taux maximal de 55,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et fixe les indemnités pour chacun des trois adjoints ayant reçu une délégation de fonction du maire à hauteur de 21,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal**

Le Conseil municipal décide de confier, pendant la durée du mandat, les délégations suivantes à Mme la Maire : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 4 000,00 € TTC, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions, de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux, d'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Ces délégations seront reprises par le Conseil en cas d'empêchement du Maire.

*Adopté à l'unanimité*

### **Désignation d'un représentant au Syndicat du Bruch de Zellwiller**

M. Stéphane ECKERT, membre du Conseil, est désigné représentant au Syndicat du Bruch de Zellwiller

*Adopté à l'unanimité*

### **Désignation de deux délégués à l'Association des Communes Forestières d'Alsace**

Le Conseil municipal désigne M. Maxime METZ, Adjoint, comme délégué titulaire et M. Benoît SPITZ, Conseiller municipal, comme délégué suppléant.

*Adopté à l'unanimité*

### **Désignation de deux délégués CNAS/GAS**

Le Conseil municipal désigne Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, déléguée au collège des élus et Mme Laetitia MIMOUNI, Secrétaire, déléguée au collège des agents.

*Adopté à l'unanimité*

## **Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

Les membres suivants sont élus à la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires : Madame Caroline BAUMERT, Conseillère municipale, Monsieur Cédric METZ, Conseiller municipal et Monsieur Guillaume SCHULTZ, Conseiller municipal

Membres suppléants : Madame Céline MASTRONARDI, Adjointe au Maire, Madame Pauline FABRY, Conseillère municipale et Madame Laetitia LEIBEL, Conseillère municipale

*Adopté à l'unanimité*

## **Constitution des commissions communales**

Le Conseil municipal constitue les commissions communales suivantes :

- **FINANCES** : Dominique LEHMANN (responsable de commission), Jean-Michel CROMER, Céline MASTRONARDI, Maxime METZ, Caroline BAUMERT, Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ et Laetitia LEIBEL
- **TRAVAUX** : Jean-Michel CROMER (responsable de commission), Céline MASTRONARDI, Stéphane ECKERT, Pauline FABRY, Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ, Cédric METZ et Guillaume SCHULTZ
- **ÉCOLE/JEUNESSE** : Céline MASTRONARDI (responsable de commission), Caroline BAUMERT, Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, Pauline FABRY, Gwenn GAUDIN, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ et Laetitia LEIBEL  
Mme Céline MASTRONARDI sera représentante de la Commune auprès des écoles et de la bibliothèque.
- **VIE LOCALE** : Céline MASTRONARDI (responsable de commission), Caroline BAUMERT, Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Laetitia LEIBEL, Cédric METZ et Benoît SPITZ
- **COMMUNICATION** : Dominique LEHMANN (responsable de commission), Céline MASTRONARDI, Élodie HESTIN et Guillaume SCHULTZ
- **FLEURISSEMENT** : Maxime METZ (responsable de commission), Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, Stéphane ECKERT, Cédric METZ et Benoît SPITZ
- **FORÊT/CHASSE/AGRICULTURE** : Maxime METZ (responsable de commission), Stéphane ECKERT et Benoît SPITZ
- **SENTIER PÉDAGOGIQUE AU FIL DE L'EAU** : Dominique LEHMANN (responsable de commission), Maxime METZ, Pauline FABRY et Cédric METZ

*Adopté à l'unanimité*

## **Autorisation permanente de poursuites**

Le Conseil municipal décide d'habiliter le Maire à autoriser le Comptable assignataire du Centre des Finances Publiques de Barr à émettre les mises en demeure, les saisies à tiers détenteurs (SATD) ainsi que les saisies de tout type qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôle émis par ses soins, pour les budgets de la Commune, tant principal, qu'annexes.

*Adopté à l'unanimité*

## **Liste des dépenses payables sans mandatement préalable**

Le Conseil municipal valide pouvant être payées, par le Comptable assignataire, sans ordonnancement préalable, comme suit :

- en section de fonctionnement : les abonnements et consommations (électricité, fibre, téléphonie fixe et mobile, internet), les taxes foncières, le remboursement des intérêts des emprunts selon les conditions du/des contrat(s),
- en section d'investissement : le remboursement du capital des emprunts, selon les conditions du/des contrat(s)

*Adopté à l'unanimité*

## **Création d'emplois saisonniers**

Le Conseil municipal décide de créer deux emplois saisonniers pour la saison estivale, un en juillet et un en août.

*Adopté à l'unanimité*

## **Entretien des espaces verts 2026**

Le Conseil municipal décide de retenir le devis établi par l'entreprise Ledermann, 67880 Krautergersheim, pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2026, pour un montant HT de 5 712,00 €, annuel.

*Adopté à l'unanimité*